

Sépultures de guerre marines

Inscriptions commémoratives

... Ceux qui n'ont aucune sépulture connue (Londres)

... Leurs sépultures sont inconnues (Halifax)

Mais bon nombre d'entre eux ont une sépulture connue!

19 épaves avec 480 marins dans les eaux territoriales canadiennes seulement

Lancé par le
capitaine Paul Bender (MN)
au printemps de 2013

Objectif du projet

Que l'épave de tous les navires marchands enregistrés au Canada et de tous les navires de guerre de la Marine royale canadienne (MRC) qui ont sombré par fait de l'ennemi et qui renferment les restes de membres d'équipage (y compris leurs vêtements et leurs effets personnels) de ces navires soit désignée une « sépulture de guerre marine » et, après une telle désignation, que des mesures soient prises pour assurer sa protection contre toute intrusion non autorisée.

Navires de guerre de la MRC qui ont sombré

Eaux territoriales françaises

NCSM <i>Athabaskan</i>	48° 43'N 04° 32'W	vedette lance-torpilles	128
NCSM <i>Guysborough</i>	46° 43'N 09° 30'W	U-boot	51

Protégés par le Code du patrimoine de la France

*Protection déjà accordée par le Code du
patrimoine de la France*

Navires de guerre de la MRC qui ont sombré

Eaux territoriales du Royaume-Uni

- NCSM *Regina* 50° 42'N 05° 03W U-boot 30
- NCSM *Alberni* 50° 18'N 00° 51'W U-boot 59
- NCSM *Trentonian* 50° 06'N 04° 50'W U-boot 6

**Remise en question de la position juridique d'Affaires
mondiales Canada**

Demander l'inclusion dans la « *Protection of Military Remains Act* » du Royaume–Uni! (Le Royaume–Uni attend le mémoire du Canada)

Navires de guerre de la MRC qui ont sombré

Eaux territoriales canadiennes

NCSM <i>Charlottetown</i> , fleuve Saint-Laurent	10
NCSM <i>Racoon</i> , côte de Gaspé U-boot	37
NCSM <i>Bras d'Or</i> , golfe Saint-Laurent	30
NCSM <i>Otter</i> , 11 km au sud de l'île Sambro	19
NCSM <i>Windflower</i> , au large des Grands Bancs	23
NCSM <i>Chedabucto</i> , 48° 14'N 69° 16'O	1
NCSM <i>Shawinigan</i> , 47° 34'N 59° 11'O	91
NCSM <i>Esquimalt</i> , 44° 26'N 63° 10'O	44
NCSM <i>Clayoquot</i> , au large de l'île Sambro	8

Exigent l'adoption du concept de « sépultures de guerre marines » et d'une législation interne pour en faciliter la mise en application dans les administrations

Soutien obtenu jusqu'à présent...

4 juin 2013 de l'Association des anciens combattants de la marine marchande :

« [...] est totalement en faveur de la proposition si bien présentée par le capt Paul Bender ayant pour but de désigner « sépultures de guerre marines » les lieux où des navires de la marine marchande du Canada ont sombré en temps de guerre » [TRADUCTION].

13 juin 2013 de l'honorable John Baird :

« À première vue, cette initiative me semble fort louable et, en ma qualité de député, je me ferai un plaisir d'aborder cette question avec le ministre responsable, ainsi qu'avec mes collègues du Cabinet et les membres de mon caucus en votre nom. » [TRADUCTION]

26 juin 2013 du Haut-commissariat britannique :

« J'ai été outré d'apprendre que des activités de plongée sous-marine avaient lieu dans l'épave [du navire marchand « Avondale Park » enregistré au Canada], et mon personnel transmettra votre lettre aux autorités appropriées au Royaume-Uni. L'idée de déranger une épave de cette difficile bataille de l'Atlantique est pour moi une abomination. » [TRADUCTION]

4 juillet 2013 de l'Association navale du Canada (ANC) – filiale d'Ottawa :

« Le conseil d'administration de l'ANC-filiale d'Ottawa a examiné la proposition... [et] accorde son appui total au projet de M. Bender puisqu'il contribue à la réalisation de l'un des objectifs de l'ANC-filiale d'Ottawa. » [TRADUCTION]

24 juillet 2013 du chef d'état-major, juge-avocat général :

« Je salue votre souci de vous assurer que le dernier lieu de repos de nos marins qui ont perdu la vie est traité avec reconnaissance et respect. Par conséquent, j'ai transmis votre correspondance au commandant de la Marine royale canadienne, ainsi qu'au chef du personnel militaire, aux fins d'examen. » [TRADUCTION]

13 septembre 2013 de l'Association canadienne de droit maritime (dont j'étais membre à l'époque) :

**« [...] L'inquiétude soulevée concernant ces navires marchands situés dans des lieux assujettis à la législation canadienne est une question sur laquelle le comité se penche continuellement. Le processus consiste à déterminer le moyen le plus pratique d'inciter le gouvernement du Canada à protéger les « épaves patrimoniales ». Il s'agit d'un travail inachevé [...] » [TRADUCTION]
(Aucune autre communication à ce sujet.)**

6 octobre 2013 de Royal Commission on the Ancient and Historical Monuments of Scotland :

« [...] [Le navire marchand « Avondale Park » enregistré au Canada] sera par conséquent reconnu et respecté à titre de « sépulture de guerre marine », tout en conservant son statut d'élément essentiel du patrimoine maritime de l'Écosse. » [TRADUCTION] (Remarque : Ce navire marchand représente la dernière perte des Alliés lors de la bataille de l'Atlantique. L'épave est protégée par la Royal Commission depuis 1960 environ.)

30 octobre 2013 de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth :

« Je veux que vous sachiez à quel point j'admire personnellement ce que vous tentez de faire... La Commission des sépultures de guerre du Commonwealth accorde son appui moral à toute initiative entreprise par des gouvernements membres pour protéger leurs épaves et plus particulièrement les dépouilles des victimes de guerre qui reposent au fond de l'océan dans les navires à bord desquels elles ont servi. » [TRADUCTION] (Remarque : Le Canada verse plus d'un million de dollars chaque mois pour les travaux réalisés par la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth.)

2 décembre 2013 de la Légion royale canadienne :

« La Légion royale canadienne est en faveur de votre proposition et salue votre souci de mettre en lumière cette situation. Veuillez utiliser la présente comme un témoignage de notre soutien à la désignation des épaves de guerre comme sépultures de guerre marines. » [TRADUCTION]

8 avril 2014 de Parcs Canada (courriel) :

« Nous étudions actuellement votre demande concernant une réglementation à l'égard des épaves patrimoniales. Nous effectuerons un suivi avec vous dès que possible. » [TRADUCTION]

15 avril 2014 de l'Ambassade de France au Canada :

« Comme suite à votre demande du 29 novembre 2013, et après consultation des services permanents en France, j'ai l'honneur de vous informer que la France considère l'épave du NCSM Athabaskan comme un bien culturel maritime et, par conséquent, il figure sur la carte archéologique nationale de la France.

De plus, la France reconnaît l'immunité souveraine des navires d'État; si des projets archéologiques concernant l'épave d'un navire d'État battant pavillon étranger (comme c'est le cas du NCSM Athabaskan) dans les eaux relevant de la compétence française, le gouvernement du Canada, à titre d'État propriétaire, sera officiellement sollicité par les services pertinents de la République française avant qu'une autorisation soit accordée. » [TRADUCTION] (Remarque : En vertu d'une lettre datée du 30 novembre 2015, les dispositions ci-dessus s'appliquent également à l'épave du NCSM Guysborough.)

14 juillet 2014 du ministre de la Défense nationale, M. Nicholson :

« Notre gouvernement prend cette question (les sépultures de guerre marines et la protection des dépouilles de militaires) très au sérieux et continue d'explorer des options afin de mieux protéger les épaves militaires et les restes humains qu'elles contiennent. J'ai demandé à des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale de vous tenir informé des résultats de cet examen.

« J'applaudis à vos démarches visant à honorer et à protéger les membres d'équipage de la Marine royale canadienne et de la Marine marchande canadienne dont les restes n'ont pas été récupérés ou ont été solennellement jetés à la mer. » [TRADUCTION]

14 août 2014 de la ministre de l'Environnement, M^{me} Aglukkaq :

« En collaboration avec Transports Canada, Parcs Canada travaille avec le ministère de la Justice à élaborer un règlement dans le but de protéger les épaves patrimoniales. Ce règlement n'a pas encore été mis en œuvre. »

17 septembre 2014 de Son Excellence le gouverneur général du Canada qui a écrit de sa main une réponse au rapport qu'il m'avait demandé et que je lui ai présenté en date du 15 septembre 2014 :

« Cher Paul,

« Merci de votre rapport sur les sépultures de guerre marines. Je vous félicite pour le travail important et minutieux que vous avez accompli dans le cadre de ce projet unique. Je vous souhaite beaucoup de succès dans son aboutissement.

« Cordiales salutations.

David Johnson. » [TRADUCTION]

27 janvier 2015 du ministre de la Défense nationale, M. Nicholson :

« Je suis désolé d'apprendre les difficultés que vous avez rencontrées à obtenir une réponse des fonctionnaires du ministère concernant les sépultures de guerre marines et la protection des restes militaires maritimes. Vous avez effectivement soulevé une préoccupation légitime, que nous partageons, et je vous assure que nous travaillons à trouver une solution pour protéger tous ceux qui ont perdu la vie en service et dont l'inhumation est retardée ou pour lesquels il n'y a aucun espoir de lieu de sépulture connu.

« En juin, des représentants du programme d'identification des pertes militaires, du commandement militaire et de l'élimination des munitions, ainsi que des conseillers juridiques, se sont réunis pour discuter du problème que vous avez soulevé dans vos lettres précédentes. La promulgation d'une loi seulement pour ces vies perdues à bord des navires serait insuffisante. » [TRADUCTION]

**19 mai 2016 de la ministre de l'Environnement et du
Changement climatique, M^{me} McKenna :**

« Puisque votre préoccupation concerne l'épave de navires de guerre et de navires marchands détruits par fait de l'ennemi et les restes de membres d'équipage qui étaient à leur bord, j'ai pris la liberté de transmettre une copie de votre correspondance à l'honorable Harjit S. Saijan, ministre de la Défense nationale. » [TRADUCTION]

**9 juin 2016 de l'Unité de la correspondance du ministre de
la Défense nationale, M. Saijan :**

« [...] J'accuse réception de votre lettre du 15 mars 2016 concernant la désignation et la protection des épaves de navires canadiens. Soyez assuré que votre correspondance est prise en considération. » [TRADUCTION]

Prochaines étapes...

- **Un champion au niveau politique!**
- Légaliser la désignation de « sépultures de guerre marines ».
- Confier la responsabilité à l'Agence canadienne de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth (CSGC).
- Remettre en question la position d'Affaires mondiales Canada (aucune application du droit international coutumier).
- Navires de la MRC qui ont sombré dans les eaux territoriales du Royaume–Uni (volonté du gouvernement britannique, qui attend le signal pour aller de l'avant).
- Navires de guerre de la MRC dans les eaux canadiennes (loi nationale pour l'application dans les administrations).
- Les navires marchands canadiens dans les eaux canadiennes doivent être protégés pour leur « valeur patrimoniale » (modification de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*).

Canada 2017!

Issue positive pour tous, mais surtout pour Anciens Combattants Canada... au cours d'une année de célébrations de notre fier patrimoine militaire!

Dîner de gala de 2017 de la bataille de l'Atlantique

